

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 14 décembre 2021 à 20 Heures**

Convocation en date du 7 décembre 2021.

Nombre de membres en exercices : 23

Nombre de Présents : 14

Nombre d'Absents excusés : 6

Nombre d'Absents : 3

Secrétaire de Séance : DUZERT Jacques

Lecture du procès-verbal du 25 novembre 2021. Adopté à l'unanimité.

Présentation de Mathieu LE TORREC, chef de projet « Petites Villes De Demain ». Il travaillera une journée par semaine sur la commune du Teilleul. Sa mission principale : Revitalisation des bourgs du Teilleul, notamment le quartier de l'hôtel de ville. Il connaît bien le territoire vu qu'il s'est occupé au sein de la Communauté d'agglomération des opérations d'amélioration de l'habitat sur le mortainais et l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal.

1) TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MONT SAINT-MICHEL NORMANDIE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 – CONVENTION DE SERVICE :

Rapporteur : Patrice HEROUX

En raison d'un différend sur le prix de l'heure et le nombre d'heures travaillées, une nouvelle convention a été proposée pour la mise à disposition des services techniques communaux et le matériel à la communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel Normandie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (13 pour, 1 abstention) :

Approuve la signature de la nouvelle convention entre la Commune et la communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel Normandie définissant les conditions de mise à disposition du service technique de la commune au service assainissement de la communauté d'agglomération, et notamment : le prix et le nombre d'heures travaillées par an, à savoir :

- Station Heussé : 46 heures 30 mn.
- Station Leduc : 280 heures.
- Station Le Bourg-Le Teilleul : 455 heures.

A 23 € de l'heure + astreintes.

Observations :

La collectivité pourra dénoncer la convention en cas d'insatisfaction.

Le temps passé par les agents communaux à l'assainissement collectif devra être noté avec précision.

2) COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

La compétence gestion des eaux pluviales urbaine (GEPU) est une compétence obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les communautés d'agglomération.

Ainsi, chaque commune peut choisir entre deux modalités :

1. Un transfert de compétence de droit commun :

La communauté d'agglomération exerce la compétence eaux pluviales urbaines en lieu et place de la commune. Cela donne lieu à un transfert de charges : l'attribution de compensation versée par la commune à la communauté d'agglomération fera l'objet d'une évaluation par la CLECT.

Observation : les enjeux financiers sont très importants et pourraient pénaliser les communes.

2. La délégation :

Pour ne pas pénaliser financièrement les communes et permettre une continuité dans la gestion de la compétence, la communauté et la commune peuvent signer une convention de délégation.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir pris connaissance de la note de présentation et du projet de convention, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (13 pour, 1 abstention) :

- Accepte la délégation de gestion de la compétence eaux pluviales urbaines à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3) AMENAGEMENT DE SECURITE « CARREFOUR DE LA BASSE-PORTE » EN AGGLOMERATION – COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL – APPROBATION DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT :

Rapporteur : Monsieur Serge HEURTIER-GUEGUEN

Objectif des travaux :

La commune du Teilleul prévoit de réaliser une opération d'aménagement du carrefour entre les RD 32 et RD 134 (intersection Rue St Patrice/Rue de la Pierre Blanche/Rue du Tertre/Rue Beauregard/Rue Ferre des Ferris) dans l'agglomération de la commune déléguée du Teilleul pour améliorer le cadre de vie des riverains et sécuriser les lieux.

Sujet reporté l'avant-projet n'étant pas terminé.

4) DENOMINATION DES VOIES ET NUMEROTAGE DES HABITATIONS – MODIFICATION DE LA DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2021 :

Rapporteurs : Joël BOULET ; Emmanuel MAERTENS ; Françoise DAGUER ; Fabien BOUZIN ; Serge HEURTIER-GUEGUEN..

Suite aux observations de la Poste concernant la délibération du conseil municipal du 28 octobre 2021, à savoir :

- Il manque des voies.
- La voie nommée en attente de nom de la commune de Buais-les-Monts, s'appelle Route de la Liberté.
- Annotations sur l'écriture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve de modifier la délibération du conseil municipal du 28 octobre 2021, comme suit :

- Commune déléguée de Ferrières :  
29 – Route de la Liberté au lieu de : en attente de nom de la commune de Buais-Les-Monts.  
31 – Impasse Bellevue au lieu de : Impasse de Bellevue
- Commune déléguée de Heussé :  
39 – Impasse la Rebéchetière au lieu de : Impasse de la Rébechetière.  
Ajout : Impasse de la Gilardièrre  
Ajout : Impasse de Loussaudièrre  
Ajout : Impasse de la Millardièrre  
Ajout : Impasse de la Nouillèrre  
Ajout : Impasse de l'Aizerie  
Ajout : Impasse du Hautvilliers  
Ajout : Impasse de la Godardièrre  
Ajout : Impasse de la Pichardièrre  
Ajout : Impasse de l'Édinièrre  
Ajout : Impasse Villiers
- Commune déléguée de Sainte Marie du Bois :  
22 – Impasse la Rogeardièrre au lieu Impasse de la Rogeardièrre
- Communes déléguées d'Husson-Le Teilleul :  
05 – ROUTE DE MORTAIN au lieu de Route de Mortain.  
10 – ROUTE DE LA PILONNAIS au lieu de Route de la Pilonnais.
- Commune déléguée du Teilleul :  
16 – ROUTE DE LA COCHARDIERE au lieu de Route de la Cochardièrre.

Le reste de la délibération du conseil municipal du 28 octobre 2021 est inchangé.

Observation :

La commune déléguée d'Husson n'a pas souhaité créer des impasses pour ne pas faire de doublons avec la commune déléguée du Teilleul.

5) AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR LE GAEC DE LA SERRERIE, IMPLANTE AU LIEU-DIT LE PLU A SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET EN VUE D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE 200 VACHES LAITIERES AU LIEU-DIT LA SERRERIE A DESERTINES :

Rapporteur : Joël BOULET

Cet avis concerne le dossier de demande d'enregistrement, présentée par le GAEC de la Serrerie, implanté au lieu-dit Le Plu à Saint-Hilaire-du-Harcouët (50), en vue d'exploiter un élevage de 200 vaches laitières au lieu-dit La Serrerie à Désertines.

Associés : LUCAS.

Le projet prévoit l'épandage sur les communes de Désertines, Fougerolles-du-Plessis, Saint-Aubin-Fosse-Louvain, Vieuvy (53) et Le Teilleul (50).

Le projet consiste en l'installation de deux jeunes agriculteurs au sein du GAEC exploité par leurs parents, avec les objectifs suivants :

- produire du lait supplémentaire grâce à l'obtention de 125 000 l de lait supplémentaire par nouvel associé.
- Travailler ensemble et d'anticiper la transmission de l'exploitation avec un départ des parents dans une quinzaine d'année.
- Améliorer les conditions de travail dans le cadre de l'installation d'un jeune agriculteur au sein du GAEC.

Les effectifs après projet seront les suivants :

200 vaches laitières, 150 bovins à l'engrais.

Les indicateurs agronomiques sont conformes à la réglementation.

Les modifications des bâtiments et du stockage vont porter sur :

- la construction d'une fumière couverte de 200 m<sup>2</sup> en remplacement d'une plateforme découverte en mauvais état.
- la construction d'un hangar principalement pour du stockage de matériel.

La consultation du public se déroulera du 9 décembre 2021 au 6 janvier 2022 inclus, en mairie de Désertines, où le dossier de demande d'enregistrement pourra être consulté chaque semaine, pendant les heures habituelles d'ouverture au public.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir pris connaissance de la note de présentation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (12 pour, 2 abstentions) :

- Emet un avis favorable.

6) SUBVENTIONS DU BUDGET COMMUNAL AUX BUDGETS ANNEXES OU INVERSEMENT ET REMBOURSEMENT AVANCE - ANNEE 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer :

- Pour le budget du centre communal d'action sociale : subvention de fonctionnement du budget communal de 5 000 €.
- Pour le budget Lotissement communal La Butte Rouge 1 Le Teilleul : subvention de fonctionnement du budget communal de 16 460,79.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide que le budget Lotissement Communal « La Butte Rouge 1 » rembourse à la commune une partie de l'avance, soit pour l'année 2021 : 25 876.79 €,

7) DECISIONS MODIFICATIVES :

- Budget communal : Vu que les marchés de travaux pour la rénovation et l'extension de la Salle Socio-culturelle et sportive dépassent l'enveloppe budgétaire, et vu qu'il a été inscrit sur le budget un emprunt de 600 000 € en recettes et que la commune a réalisé 800 000 €,

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'inscrire des crédits sur le budget primitif de l'année 2021 :
  - Recettes d'investissement, compte 1641 Emprunts en euros pour 100 000 €.
  - Dépenses d'investissement, compte 2313 opération n°94 extension Salle Socio-culturelle et toiture pour 100 000 €.

Observation : Les travaux commenceront début février 2022. Salle indisponible du 1<sup>er</sup> mars à fin juillet 2022.

- Vu l'insuffisance de crédits au budget Régie de chauffage au bois de l'année 2021, au compte 6061 fournitures non stockables en dépenses d'exploitation, Vu que les recettes ont été sous-estimées,

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'inscrire des crédits sur le budget Régie de chauffage au bois de l'année 2021 :
  - Recettes d'exploitation, compte 707 ventes de marchandises pour 5 000 €.
  - Dépenses d'exploitation, compte 6061 fournitures non stockables pour 5 000 €.

- Vu qu'il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires d'un montant de 4 000 € au compte 2041582 Subvention d'équipement versées pour la rénovation de l'éclairage public et les effacements de réseaux, et qu'il reste 60 000 € non inscrit en recettes d'investissement, emprunt,

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'inscrire des crédits sur le budget primitif de l'année 2021 :
  - Recettes d'investissement, compte 1641 Emprunts en euros pour 4 000 €.
  - Dépenses d'investissement, compte 2041582 subvention d'équipement versées à un syndicat dont la commune est membre pour 4 000 €.

8) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE DU SDEAU50 – ANNEE 2020 :

Rapporteur : Monsieur Serge HEUTIER-GUEGUEN

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend connaissance de ce rapport d'activité 2020.

Les indicateurs 2020 du SDeau50 : Estimation du nombre d'habitants : 151 633 ; Prix ttc du service au m3 pour 120 m3 : 2,70 ; Rendement du réseau : 81,3% ; volume produit : 12 931 702 m3 ; taux de conformité des analyses 99,5% Microbiologie et Paramètres physico-chimiques.

Les chiffres clés de l'année 2020 de la CLEP (Conseils locaux de l'Eau Potable) Saint-Hilaire/Secteur du Teilleul :

Faits marquants : Réalisation du diagnostic du réseau et des ouvrages ; Travaux de sécurisation des ouvrages ; Renouvellement réseaux (Rue du Maine Tranche 1 ; rue du marché et des Potiers au Teilleul...

Propositions d'amélioration 2022 : Poursuite renouvellement pluriannuel des réseaux ; Etudes matériaux filtrant sur unité de production de Husson ; Etudes renouvellement réseau RD 976 (entrée Ouest Teilleul) et Carrefour RD32-RD134 (Teilleul) ; Poursuite études CVM (Chlorure de vinyle monomère).

Linéaire du réseau hors branchement : 183 km.

Volume produit : 104 602 m<sup>3</sup>

Volume importé : 6 941 m<sup>3</sup>

Volume exporté : 1 201 m<sup>3</sup>

Volume consommé : 88 783 m<sup>3</sup>

Rendement du réseau : 82,8%

Prix ttc du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> : 3,34 €

9) ANCIENNE GENDARMERIE RUE DU COLLEGE COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL – ACQUISITION ET PORTAGE FONCIER (EPFN) :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Rappel du projet : Acquisition de l'ancienne gendarmerie sise rue du Collège sur la commune déléguée du Teilleul, dans le cadre d'une intervention au titre du fonds friche par l'EPFN. Le projet est la création d'un parking. Le bâtiment sera démoli.

Dès l'acquisition par l'EPFN, la gestion du bien sera déléguée à la commune. Il appartiendra à la commune de prendre toutes les mesures afin de garantir sa sécurisation ainsi que celle des tiers.

Engagement de la commune au rachat des immeubles dans le délai de 5 ans.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Approuve l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) en vue de l'acquisition de l'ancienne Gendarmerie sise « Rue des Ecoles/Rue du Collège » Commune déléguée du Teilleul aux conditions susdites.
- ✓ Propose à l'EPFN de négocier avec le Département pour une acquisition du bien à l'Euro symbolique au lieu de 10 000 € immeuble en l'état.
- ✓ Autorise Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Observation : La Région a accordé à l'EPFN pour cette opération une subvention de 20 000 €.

10) TRAVAUX SUR LA RESTAURATION PONCTUELLE DU CLOCHER ET DE LA SACRISTIE DE L'ÉGLISE SAINT PATRICE – COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL :

Rapporteur : Fabien BOUZIN

**Caractéristiques principales :**

Travaux de restauration ponctuelle du clocher et de la sacristie de l'Église Saint Patrice, Située sur la commune déléguée du Teilleul.

La consultation comporte des tranches. Une tranche ferme : clocher et une tranche optionnelle : Sacristie.

**Délai d'exécution :** 14 mois avec tranche ferme et optionnelle.

Ces travaux sont estimés à 458 536,22 € ht.

**Décision du conseil municipal :**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Mme le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises dont les offres sont économiquement les plus avantageuses, à savoir :

- ✓ Lot n°1 : Maçonnerie Pierre de Taille, marché de travaux attribué à l'Entreprise Maisons d'histoire « Le Vaudôme » 50200 COUTANCES pour un montant de :
  - Tranche ferme - Clocher : à prix global et forfaitaire : 29 428€52 ht + option installations de chantier : 4 915,70 € ht + option échafaudages & protections : 34 872,60 € + option grillage anti-volatiles : 3 627,80 € ht, soit un total de 72 844,62 €.
  - A prix unitaire de bordereaux : 15 796,62 € ht + option heures de compagnons : 340 € ht, soit un total de 16 136,62 € ht.
  - Soit un total de 88 981,24 € ht.
  - Tranche optionnelle - Sacristie : à prix global et forfaitaire : 12 351€73 ht + option installations de chantier : 2 275,10 € ht + option échafaudages & protections : 62 015,40 €, soit un total de 76 642,23 €.
  - A prix unitaire de bordereaux : 130 214,49 € ht + option heures de compagnons : 170 € ht, soit un total de 130 384,49 € ht.
  - Soit un total de 207 026,72 € ht.
  - Soit un total Tranches Ferme et Optionnelle : 296 007,96 € ht.
  
- ✓ Lot n°2 : Beffroi – Charpente – Menuiserie & Lot n°3 : Couverture Marchés de travaux attribués à un groupement d'entreprises Conjoint : L'entreprise BIARD-ROY 51, Rue Joseph Roy 76570 SAINTE-AUSTREBERTHE.  
L'entreprise : S.C.B.M. ZI La Rouillais 35420 LOUVIGNE-DU-DESERT.  
L'entreprise : HERIAU 9 Les Lacs 35500 CORNILLE.  
Pour un montant de :
  - Tranche ferme - Clocher : à prix global et forfaitaire : 108 470€98 ht.
  - A prix unitaire de bordereaux : 77 105,72 € ht + option heures de compagnons : 308 € ht, soit un total de 77 413,72 € ht.

Soit un total de 185 884,70 € ht.

Tranche optionnelle - Sacristie : à prix global et forfaitaire :  
48 523€61 ht + option dauphin droit en fonte : 585,12 € ht.

Soit un total de 49 108,73 € ht.

A prix unitaire de bordereaux : 41 892,10 € ht + option heures de  
compagnons : 308 € ht + option reprises ponctuelles de voût en  
plâtre : 4 712 € ht, soit un total de 46 912,10 € ht.

Soit un total de 96 020,83 € ht.

Soit un total Tranches Ferme et Optionnelle : 281 905,53 € ht.

✓ Lot n° 04 : Vitraux

Marché de travaux attribué à l'entreprise :

SARL Ateliers Henri HELMBOLD 46, bd François Mitterrand 35150  
CORPS-NUDS

Pour un montant de :

Tranche ferme - Clocher : à prix global et forfaitaire : 5 678€06 ht.

Tranche optionnelle - Sacristie : à prix global et forfaitaire :  
10 070€55 ht.

Soit un total Tranches Ferme et Optionnelle : 15 748,61 € ht.

- Donne tous pouvoirs au Maire pour solliciter des aides financiers auprès de différents organismes, notamment : L'Etat ; La Région ; Le Département ; La Fondation du Patrimoine.

- Autorise Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Observation : Le conseil municipal espère obtenir le maximum d'aides financières afin de réduire le surcoût.

11) Questions diverses :

Prochaines réunions :

➤ Réunion du conseil municipal : le 3 février 2022 à 20 h.

➤ Réunion Maires Adjoints : le 10 janvier 2022 de 12 heures 30 à 14 heures.

- Mme le Maire par délégation du conseil municipal en date du 27 mai 2020 a prononcé à la délivrance des concessions ci-après dans les cimetières :

Concession cinquantenaire dans le cimetière communal du Teilleul le 16 novembre 2021.

Concession cinquantenaire dans le cimetière communal de Heussé le 15 novembre 2021.

Concession cinquantenaire dans le cimetière communal de Heussé le 16 novembre 2021.

- Mme le Maire a pris un arrêté de virement de crédits des comptes dépenses imprévues de fonctionnement sur le budget régie de chauffage au bois année 2021 au compte 6061 « fournitures non stockables » pour 2 000 €.

- Mme le Maire par délégation du conseil municipal en date du 21 juillet 2020 a déposé une déclaration préalable pour la construction de toilettes publiques sur le terrain de pétanque, rue du stade, commune déléguée du Teilleul.

- Présentation du projet d'aménagement des ex-logements de la gendarmerie par Manche Habitat.

Coût de l'opération : 659 000 € ttc. Rez de chaussée : 1 T2 1 T4 à l'étage : 4 T3. Un garage par logement. Une résidence fermée avec un portail motorisé et un portillon. Fin travaux printemps 2023.

- 2 arbres causant des dégâts sur la voirie et réseaux d'eaux usées Rue Guillaume le Conquérant Commune déléguée du Teilleul vont être abattus.

Séance levée à 22 h 07 mn.